

Compte rendu de séance

Séance du 26 Avril 2018

L' an 2018 et le 26 Avril à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,mairie sous la présidence de DEVIN Didier Maire

Présents : M. DEVIN Didier, Maire, Mmes : BÉCHU Séverine, DENIS Nathalie, LEFEUVRE Evelyne, MARTIN Nadia, PERNIER Ninfa, MM : BRIQUET Thierry, CHOLET Jean-Claude, DECAUDIN Hubert, GROHAR Jean-Michel, LEBERT Eric, RIQUET Dominique, THOMAS Georges

Excusé(s) ayant donné procuration : M. KOUAMÉ Georges à M. DEVIN Didier

Absent(s) : Mmes : BENOÎT Ludivine, CHARLAND Béatrice, VOUETTE Isabelle, M. STRANART Thomas

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- Présents : 13

Date de la convocation : 19/04/2018

Date d'affichage : 19/04/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture

le : 27/04/2018

et publication ou notification

du : 27/04/2018

A été nommé(e) secrétaire : M. GROHAR Jean-Michel

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

DÉFENSE INCENDIE RUE DE LA CLÉRY - DEMANDE DE SUBVENTION - D2018023

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - COMMUNE - D2018024

DEGRÈVEMENT FACTURE D'EAU - D2018025

MOTION DE SOUTIEN A LA RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE SUITE AU RAPPORT SPINETTA - D2018026

DÉFENSE INCENDIE RUE DE LA CLÉRY - DEMANDE DE SUBVENTION réf : D2018023

Monsieur Didier DEVIN explique aux conseillers, qu'afin de renforcer la défense incendie de la commune de Fontenay sur Loing, une réserve incendie doit être réalisée rue de la Cléry et un poteau incendie doit être installé Chemin des Rodes pour desservir la rue du Val.

L'ensemble des travaux s'élèvent à 20 094.57 € HT.

Vu la loi des finances 2011 n° 2010-1657 du 29 novembre 2010, notamment l'article 179

Vu le décret n° 2011-514 du 10 mai 2011 relatif aux dotations de l'Etat aux collectivités territoriale set à la péréquation des ressources fiscales des départements.

Vu l'article L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article L.2334-42 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Didier DEVIN expose que la réalisation de ces travaux est susceptible de bénéficier d'une subvention au taux maximal de 50 % au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 20 094,57€ HT

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

- Etat (DETR) ou (DSIL)	10 047.28 € HT (50%)
- Autofinancement communal	10 047.29 € HT (50%)

Total	20 094.57 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **adopte** le projet de travaux d'une réserve d'incendie rue de la Cléry et l'installation d'un poteau d'incendie rue des Rodes pour desservir la rue du Val pour un montant prévisionnel de 20094.57 € HT
- **adopte** le plan de financement exposé ci-dessus
- **sollicite** une subvention de 10 047.28 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) soit 50 % du montant du projet
- **autorise** le Maire ou ses adjoints à signer tout documents relatifs à ce dossier
- charge le Maire ou ses adjoints de toutes formalités

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - COMMUNE réf : D2018024

Vu la délibération n°2018015 du 26 février 2018 portant sur l'adoption du Budget Primitif, Monsieur Didier DEVIN expose que pour effectuer les travaux de vidéo protection, des crédits doivent être ouverts au chapitre 20

Il est proposé d'adopter la décision modificative n° 1 du budget de la commune, comme suit :

Budget de la commune exercice 2018 : décision modificative n°1 (virement de crédit)

	Chapitre	Compte	Nature	Montant
Dép. Invest.	20	2031	Frais d'études	3 000,00 €
Dép. Invest.	21	2181	Installations générales	-3 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **décide** d'adopter la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus,
- **charge** le Maire ou ses Adjoints de toutes formalités.

DEGRÈVEMENT FACTURE D'EAU réf : D2018025

Monsieur Didier DEVIN informe le conseil municipal que, suite à une fuite d'eau importante, un administré sollicite un dégrèvement.

Au vu des ressources et de la composition de la famille, il est proposé d'opérer un dégrèvement pour un montant de 142.53 €, le solde soit 570.13 € restera à la charge de l'abonné.

Considérant que les demandes de dégrèvement doivent être soigneusement examinées au cas par cas et accordées de manière exceptionnelle et sous conditions de ressources,

Il est proposé aux membres du conseil municipal de délibérer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **accorde** un dégrèvement de 142.53 € à l'administré concerné
- **charge** le Maire ou les adjoints de toutes formalités.

MOTION DE SOUTIEN A LA RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE SUITE AU RAPPORT SPINETTA réf : D2018026

Le Conseil Régional Centre Val de Loire a dans sa séance plénière émis le vœu suivant suite au rapport Spinetta sur le devenir du modèle ferroviaire français :

- Dénonce sans réserve les propositions du rapport Spinetta d'un abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité ;
- Exprime sa totale incapacité financière pour intervenir demain en lieu et place de l'Etat au-delà des efforts déjà réalisés pour l'entretien et la sécurisation du réseau ferré de proximité ;
- Condamne le démantèlement par l'échelon national de politiques publiques essentielles pour l'aménagement équilibré du territoire ;

- Demande au gouvernement de ne pas suivre cette voie et à proposer, au contraire, une stratégie de régénération du réseau ferroviaire afin de le pérenniser ;
- Interpelle l'ensemble des parlementaires de notre Région afin qu'ils ne soutiennent pas, le moment venu, une loi qui viendrait condamner ces lignes de proximité et d'aménagement du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **apporte** son soutien au Conseil Régional Centre Val de Loire et se prononce contre l'abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité

AFFAIRES DIVERSES

Néant

INFORMATIONS DIVERSES

De Monsieur Didier DEVIN

- Rapport du Comité syndical du SMIRTOM
- Information de la gendarmerie des infractions constatées par les radars
- Remerciements des enfants du CM1 en classe de découverte à Ingrannes
- L'association de pêche de l'étang de Fontenay, la société de chasse, l'association pour la sauvegarde et la valorisation du Relais de Fontenay, l'amicale des anciens combattants, le Secours Catholique, remercient la commune de Fontenay sur Loing pour les subventions attribuées en 2018.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire remercie les Conseillers présents de leur attention et annonce que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu, le mercredi 6 juin 2018, à 20 heures 30 minutes, sauf urgence ou empêchement de dernière minute.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures

Le Maire,

Didier DEVIN



Affiché à la porte de la mairie le : 2 mai 2018